

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	05/2022
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	31 janvier 2022
Nombre de votants :	47		

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 5 février 2022

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (Visioconférence), FÉVRIER Albert, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie (Visioconférence), MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence), WURPILLOT Stéphane (Visioconférence).

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline (Visioconférence), LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, MANAÏ-AHMADI Asma (Visioconférence), MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali (Visioconférence), VARENNES Nathalie (Visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : JOBET Yohan.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CC4V : LEROY Angélique.

AME : BOUSCAL Fabrice, CLERET Benjamin, DUCHENE Jean-Marie,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

PARTENAIRES : GABORET Jalila

POUVOIRS : MR GAILLARD Michel a donné pouvoir à Mme DE LAPORTE Hélène, Mr BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à MR LEON Fabien, MR DUPUIS Thierry à MR BILLAULT Jean Paul.

Secrétaire de séance : MME DHAMS Hélène, Communauté de communes des 4 Vallées.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMPAGNONS BÂTISSEURS DE LOIRET

VU la délibération n° 30-2013 du 19 décembre 2013 du Pays Gâtinais portant sur la création d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

VU la délibération n° 36-2017 du 5 octobre 2017 du Pays Gâtinais portant sur le renouvellement du projet de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

VU la délibération n° 22-2018 du 6 juin 2018 du Pays Gâtinais portant sur l'adoption de l'accord cadre de partenariat pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois porte une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), appelée « Service Éco Habitat », opérationnelle depuis le 1er septembre 2014. Elle assure la structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique à travers ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre de travaux sur le territoire. Son fonctionnement est régi par un accord cadre établi entre différents acteurs de la rénovation énergétique.

RAPPELLE que cet accord cadre fixe comme objectif, afin de créer un écosystème favorable à la dynamique locale de rénovation énergétique des bâtiments, de solliciter de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire.

INDIQUE que les Compagnons Bâisseurs Centre Val de Loire est une association, de loi 1901, qui intervient, depuis 1957 en France et 1982 en région Centre Val de Loire, en faveur de l'amélioration de l'habitat des personnes défavorisées. La culture des Compagnons Bâisseurs est ancrée dans l'action, le faire, faire avec, faire ensemble. L'association accompagne les personnes les plus en difficultés en milieu rural et urbain, à rénover leur habitat au travers d'un dispositif d'Auto-Réhabilitation Accompagnée.

PRÉCISE que l'Auto-Réhabilitation Accompagnée consiste à rénover un logement en mettant à contribution l'habitant du logement. L'association apporte un soutien technique et pédagogique dans la formulation du projet et dans la mise en œuvre de ces travaux. Un animateur technique, professionnel salarié des Compagnons Bâisseurs, est présent pendant toute la durée du chantier, accompagné par de jeunes volontaires en service civique qui viennent prêter main forte dans la réalisation des travaux. L'entourage de l'habitant ou des bénévoles mobilisés par l'association peuvent également être mis à contribution.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

L'Auto-Réhabilitation Accompagnée peut intervenir sur une partie seulement d'un chantier, le restant étant réalisé par des artisans, dans l'objectif de débloquer des dossiers figés par un reste à charge trop important.

INDIQUE que le dispositif d'Auto-Réhabilitation Accompagnée développé par les Compagnons Bâtisseurs Centre val de Loire s'inscrit pleinement dans le projet de territoire du PETR et qu'il permet de lutter contre le mal-logement (habitat indécent, indigne, insalubre, précarité énergétique...);

INDIQUE qu'il contribue à consolider de manière innovante la politique locale d'amélioration des logements du parc privé ;

INDIQUE que la convention proposée est une expérimentation du dispositif sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ne nécessitant aucun financement du territoire.

PRÉCISE que la poursuite du dispositif après 2022 sera soumise à évaluation et recherche de financements.

INDIQUE que le Comité de Pilotage du Service Éco Habitat du 30 novembre 2021 a émis un avis favorable sur la convention proposée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à établir des conventions de partenariats avec l'association Maisons Paysannes du Loiret ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com